

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR
DU 26 MARS 2013**

Présents

Franck BARBIER
Chloé BEGLOT
Ghislaine DENISSELLE
Sylvie DIVERCHY
Jérôme GRAINDORGE
Arnaud HUFTIER
Philippe JOSPIN
Sébastien LAMAC
Christopher LE DIGABEL
Sébastien MALAPEL
Emilie SIMONEAU
Laurine SOUMIER
Bachir ZOUDJI

Excusés :

Charlie BARLA – Pouvoir à Franck BARBIER
Jean-Michel DENHEZ – Pouvoir à Arnaud HUFTIER
Sophie DICTUS - Pouvoir à Emilie SIMONEAU
Bernard KAMINSKI – Pouvoir à Philippe JOSPIN

1° Adoption du compte rendu du conseil d'UFR du 26/11/2012

Les membres du conseil n'émettent pas de remarque sur ce compte rendu.

Le compte rendu du conseil d'UFR du 26/11/2012 est adopté à l'unanimité.

2° Informations générales

F BARBIER fait un point sur les mouvements de personnel prévus pour la prochaine rentrée. D SORGATO, enseignant en EPS, a obtenu sa mutation. Son poste ne sera pas pourvu à la rentrée. Un poste supplémentaire de professeur du second degré en anglais a été obtenu. Enfin un poste d'ATER va être supprimé.

En ce qui concerne les inscriptions en 1^{ère} année des futurs bacheliers pour 2013-2014, on note une augmentation du nombre d'élèves ayant demandé une licence STAPS en 1^{er} vœu de 285 en 2012 à 321 cette année.

3° Calendrier pédagogique 2013-2014

F BARBIER présente le calendrier pédagogique de l'année 2013-2014 pour les licences et masters.

L SOUMIER fait remarquer qu'il y a une semaine de soutien au 1^{er} semestre et demande si la semaine de positionnement a influé sur les résultats.

F BARBIER précise qu'effectivement la semaine de soutien remplace la semaine de positionnement qui n'a pas eu de répercussion sur les résultats. Il restera quand même des tests de positionnement les jeudis après midi avant que les activités du SUAPS ne reprennent.

S MALAPEL indique que la rentrée des masters peut se dérouler en même temps que celle des licences.

G DENISSELLE intervient pour indiquer qu'il y aura peut-être des difficultés pour la mise en œuvre de ce calendrier comportant 3 « sessions » d'examen en raison de la disparition possible de 2 postes administratifs à la rentrée. En effet, deux collègues du personnel administratif sont contractuels et peuvent prétendre à passer des recrutements pour être titularisés. Dans ce cas, ils ne seraient pas remplacés car la FSMS ne dispose pas de poste de titulaire.

P JOSPIN souhaite connaître la raison de la suppression de la semaine de positionnement.

S MALAPEL indique qu'il souhaite qu'elle soit maintenue. De plus, il invoque le fait que cette semaine laisse plus de temps à l'administration pour régler les problèmes d'ajustement inévitables à la rentrée.

F BARBIER fait remarquer que c'est suite à la demande des collègues enseignants qu'ils avaient décidé de supprimer cette semaine.

P JOSPIN fait remarquer que le calendrier sur l'ensemble du semestre serait plus équilibré.

C BEGLOT pense que cette semaine est intéressante pour les étudiants.

S MALAPEL pense qu'on peut y ajouter des cours également.

F BARBIER propose alors de remettre le vote du calendrier et de soumettre la réintroduction de la semaine de positionnement au Conseil d'Enseignement. Il demande aux membres du Conseil de donner leur avis sur cette proposition.

2 membres s'abstiennent

15 membres sont d'accord.

Concernant cette année universitaire, PJOSPIN fait remarquer que la semaine de soutien précédant les vacances n'est pas opportune et « rallonge » les vacances de Pâques car il n'y a pas forcément de cours de soutien prévus durant cette semaine.

C LE DIGABEL va dans le sens de l'intervention de P JOSPIN.

F BARBIER répond que si on supprime ces semaines, le rythme peut devenir trop soutenu. Par ailleurs, les cours de soutien sont organisés à l'initiative des enseignants comme relais des étudiants.

B ZOUDJI pense qu'il serait intéressant de supprimer une des évaluations.

F BARBIER précise que ce n'est pas possible. Soit il y a une seule évaluation comme auparavant, soit il faut garder 3 évaluations comme actuellement ; ce que préfèrent les étudiants selon lui.

C LE DIGABEL et C BEGLOT abondent dans ce sens et précisent que des étudiants d'autres universités STAPS souhaiteraient que ce soit appliqué dans leur établissement.

F BARBIER conclut en précisant qu'il a bien conscience de la charge supplémentaire que cela induit pour les personnels administratifs et enseignants.

4° Compte financier 2012

G DENISSELLE présente le compte financier 2012.

Les recettes se sont élevées à 328 893.62 € et les dépenses à 313 016.40 €, soit un résultat excédentaire de 15 877.22 €. Par rapport aux prévisions budgétaires, ce résultat ne prend pas en compte 21 201.60 € de reversement aux autres composantes de l'UVHC au titre des enseignements effectués par les enseignants de ces dernières à la FSMS qui ont été déduits des dépenses et 10 000 € de budget accordé au titre des investissements qui n'ont pas été comptabilisés en recette. En tenant compte de ces données, le résultat serait de 4 675,61 €.

En ce qui concerne l'évolution des recettes, la dotation globale de fonctionnement s'est élevée à 268 846 euros soit une augmentation de 17% et les ressources propres se sont élevées à 57 710.14 €,

soit une augmentation de 66%. Il est à noter qu'il n'y a plus eu de versement de l'IUFM pour le financement de la préparation au CAPEPS alors que cela était le cas depuis de nombreuses années.

Les dépenses ont augmenté dans le domaine des investissements d'un montant de 66 253.49 euros. Ces investissements ont porté principalement sur :

- des équipements pédagogiques comme l'installation de vidéoprojecteurs dans toutes les salles d'enseignement, la sécurisation d'accès à ces dernières pour protéger le matériel installé,
- l'augmentation de la capacité d'accueil et la mise à jour de l'équipement et des logiciels d'une salle informatique dédiée aux enseignements de physiologie et de ressources numériques.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 14% et représentent un montant de 47 059.42 €. Cette augmentation est l'effet de :

- l'augmentation des achats de « petit matériel » liés aux investissements réalisés (serrures)
- la nécessité d'effectuer des travaux de revêtement de sol en raison de la présence d'amiante
- la réalisation d'achat de mobilier

Concernant les autres dépenses de fonctionnement, celles-ci sont restées relativement stables, avec une diminution des frais de mission, et une diminution des dépenses de location d'équipement sportifs due à la non réception de différentes factures en fin d'année pour un montant de 1 335 €, dépenses qui devront être assurées sur le budget 2013. Par ailleurs, les dépenses reversées au SUAPS concernant l'entretien et le renouvellement de matériel sportif se sont élevées à 7 143 €.

Les dépenses de personnel se sont élevées à 220 905.09 euros. Elles sont restées stables par rapport à l'an dernier en raison de la diminution des frais de surveillances, la maîtrise du nombre d'heures de certains modules d'enseignement et le paiement des heures d'enseignement en TD pour les groupes d'effectif inférieur à 25. Ceci a permis de compenser l'augmentation du volume d'heures d'enseignement due à l'ouverture du master MQDF et IEAP 2^{ème} année.

A l'issue de la présentation, B ZOUDJI fait remarquer que depuis 2008, il n'y a plus de recettes sur le compte colloques.

G DENISSELLE indique que ce compte ne fait que retranscrire des recettes qui sont ensuite dépensées et ne dégagent pas de bénéfice.

F BARBIER abonde en indiquant qu'il n'est pas possible de faire de bénéfice lors de l'organisation de congrès.

Vote pour l'adoption du compte financier 2012 :

Le compte financier 2012 est adopté à l'unanimité.

5° Offre de formation

F BARBIER reprend l'offre de formation qui a été validée au Cevu :

*Licence STAPS

Education & motricité

Activité Physique Adaptée et santé

Management

*Licence Professionnelle SPORTICE

*DEUST AGAPS

*Master STAPS :

Enseignement (CAPEPS)
Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique
Management et Gestion du Sport
Sciences du Mouvement Humain

Le master SMH ne sera ouvert que lorsqu'il sera finalisé.

S MALAPEL demande pourquoi les DU SMH et CAPEPS n'apparaissent pas.

F BARBIER répond que c'est parce que ce sont des diplômes locaux qui ne font pas partie de l'habilitation nationale.

Il annonce ensuite que des réunions seront organisées durant la semaine d'évaluation de fin avril afin de finir d'élaborer les maquettes qui seront ensuite soumises au prochain conseil d'UFR pour vote.

Vote pour l'adoption de la structure de l'offre de formation

La structure de l'offre de formation est adoptée à l'unanimité

6° Convention Fédération Française de Tennis de Table (FFTT)

P JOSPIN présente cette convention de partenariat avec la FFTT afin d'obtenir pour nos étudiants de L2 et L3 la certification d'entraîneur régional pour la partie arbitrage, le champ technique étant abordé en cours. 11 étudiants sont concernés et cela leur permettra d'obtenir la certification dans le cadre du supplément au diplôme.

Vote pour l'adoption de la convention de partenariat avec la FFTT :

Vote à l'unanimité

7° Subventions

Les étudiants porteurs des différents événements sont invités à présenter leur projet aux membres du CA.

A/ Course des communes de l'avesnois

Présentation : Mlle DELZENNE

Il s'agit de la 1ère édition d'une course 1000m enfants et 10 000m adultes le 31/03/2013.

S MALAPEL indique qu'il y a déjà environ 150 inscriptions et que 50 bénévoles vont y participer.

La subvention demandée est de 200 euros.

B/ ZUMBA

Présentation : Mlle VILLAIN

Il s'agit de la 1ère édition d'une soirée consacrée à la ZUMBA qui se déroulera le 18 mai à la salle des Tertiaires de Valenciennes. La subvention demandée est de 500 euros.

C/ La Bleuz 3

Présentation : M GERMAIN

Il s'agit de la 3ème édition d'une course de VTT qui était auparavant organisée par le club d'Hordain. Elle se déroulera les 4 et 5 mai.

La subvention demandée est de 300 euros.

D/ La nuit du futsal

Présentation : S MALAPEL car l'évènement commence ce jour et les étudiants ne sont donc pas présents.

Il s'agit de la 12^{ème} édition de cet évènement qui est reconduit avec pour cette édition l'ajout du sport adapté et de la participation des sections sportives. La ligue du Nord Pas de Calais de football devrait s'y associer dès l'an prochain.

La subvention demandée est de 450 euros.

G DENISSELLE fait remarquer que l'un des sponsors est une école concurrente de la FSMS.

S MALAPEL indique que ceci est dû au réseau de contacts des étudiants et que c'est effectivement maladroite.

E/ Ride on Val's

Présentation : M SCHALKENS

Il s'agit d'une randonnée en roller et d'une compétition de skate qui réunira environ 230 participants. Cet évènement a eu lieu il y a 2 ans.

Les bénéfices seront reversés à l'association Action contre la Faim.

La subvention demandée est de 300 euros pour le ravitaillement

S MALAPEL attire l'attention des organisateurs sur le fait que la subvention donnée par la FSMS ne peut servir à financer une autre association.

F/ Val beach

Présentation : M ROTA BULO

Il s'agit de la 1^{ère} édition d'une compétition de beach volley à 3 sur la Place d'Armes de Valenciennes.

Les étudiants des autres filières vont être associés au projet.

La subvention demandée est de 500 euros.

G/ Association MISE

Présentation : M SIX

Cette association a pour objet de servir de support aux étudiants organisateurs d'évènements en licence 2 et 3 management et licence 2 APAS.

H/ Association STAPS VA

Présentation : M TOMSON

Rôles & Buts :

- Accompagner, conseiller les étudiants dans leurs études grâce à l'expérience des associatifs. Proposer différents services.
- Faire de la FSMS un lieu où il y fait bon vivre grâce à leur local : lieu de travail, de détente, d'échange.
- Proposer diverses actions et évènements, de manière à créer une cohésion, une dynamique de groupe au sein de la faculté.
- Promouvoir les intérêts des étudiants. Représenter la filière STAPS au sein de l'UVHC et Hors Campus comme par exemple les Forums Etudiants.
- La semaine de positionnement, mise en place pour la première fois cette année

I/ Run and bike

Présentation: Mlle SPATARO

Il s'agit de la 2^{ème} édition de run and bike qui se déroule à Anzin.

La subvention demandée est de 500 euros

J/ La Nuit du Fustal APAS

Présentation : M LE DIGABEL

Il s'agit pour ce projet de faire participer une équipe handisport avec les équipes valides.

La subvention demandée de 200 euros servirait à couvrir les frais d'hébergement et de restauration de l'équipe.

Après ces présentations, les étudiants sont invités à se retirer pour laisse le conseil délibérer.

F BARBIER propose de répartir la somme budgétée pour les subventions, soit 3250 euros en deux parts, soit 1625 euros pour l'association STAPS VA et 1625 euros pour l'association MISE qui se charge ensuite de répartir cette somme entre es différents évènements sportifs organisés.

E SIMONEAU considère que la somme versée à l'association STAPS est importante. C BEGLOT indique que l'association n'a pas de sponsor ou d'autre source de financement.

P JOSPIN estime que 5000 euros de budget pour le gala est une somme trop conséquente.

Vote pour l'attribution des subventions de 1625 euros à l'association MISE et 1625 euros à l'association STAPS VA :

Vote à l'unanimité

8° Questions diverses

S MALAPEL indique que la FSMS fêtera ses 20 ans l'an prochain et qu'il faut dès à présent envisager cet évènement.

La séance est levée à 20h30.